



N° 10987*01

AVIS D'IMPORTATION EN FRANCHISE

(A.1.2)

(articles 275 et 276 du Code général des Impôts)

Bureau des Douanes de

DE

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)
LA TAXE PARAFISCALE DES INDUSTRIES TEXTILES ET DE LA MAILLE (TPT)
LA TAXE PARAFISCALE DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT (TPH)
LA REDEVANCE SUR L'EDITION DES OUVRAGES DE LIBRAIRIE
LA REDEVANCE SUR L'EMPLOI DE LA REPROGRAPHIE
LA TAXE SPECIALE SUR LES HUILES DESTINEES A L'ALIMENTATION HUMAINE (TSH)
LA TAXE SUR LES PRODUITS FORESTIERS (FFN)

IDENTIFICATION DE L'IMPORTATEUR	
Nom et Prénom ou dénomination	NUMÉRO SIRET
Adresse	
Profession ou, s'il s'agit d'une société, objet :	
ENGAGEMENT	

- Les produits déclarés en douane suivant la déclaration à laquelle le présent avis est annexé sont destinés

à être exportés en l'état

à être exportés après transformation

- dans les cas où les produits visés ci-dessous ne recevraient pas la destination ayant motivé la franchise, les taxes normalement exigibles seront acquittées au Service des Impôts sans préjudice des pénalités prévues à l'article 1725 à 1740 du code général des impôts.

DESIGNATION DES MARCHANDISES						
NATURE DES MARCHANDISES		QUANTITES (poids, nombre, volume)	ORIGINE	VALEUR droits non compris	TVA ET TAXES APPLICABLES	
Désignation Tarifaire	Désignation Commerciale				TAUX OU QUOTITE	MONTANT
VALEUR (droits compris) en toutes lettres				Montant des taxes dont la perception a été suspendue (en toutes lettres et en chiffres)		

DISPENSE DE VISA : Décision n°		
Numéro de déclaration :	Admis conforme	Date et signature manuscrite de l'importateur Qualité du signataire s'il s'agit d'une société
Date de l'enregistrement	Reconnu conforme	
Cachet du bureau des douanes	Signature de l'agent des douanes	

AVIS D'IMPORTATION (A.I.2)

Réservé au Centre des Impôts

Le soussigné, inspecteur des impôts, certifie que la présente importation en
Franchise de la taxe sur la valeur ajoutée ou des taxes et redevances assimilées est effectuée :

.....

a) dans la limite de la franchise autorisée par l'article 275 du Code général des impôts, avec dispense de caution (1).

b) dans la limite des engagements cautionnés souscrits. (1)

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée et, éventuellement, des taxes ou cotisations qui lui sont assimilées, couvert par le présent avis d'importation s'élève à (montant en toutes lettres et en chiffres).

.....

.....

Fait à

Le.....

Cachet du Service des Impôts

(1) Rayer la mention inutile.